

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 JUIN 2010

<u>Présent-e-s</u> :	Mme	Béatrice	Guex-Crosier	DCe	<i>Présidente</i>
	M.	Christian	Hottelier	BA	<i>Vice-président</i>
	M.	Ginior	Rana Zolana	RL+	<i>Secrétaire bureau</i>
	M.	Patrice	Arioni	DCe	<i>Conseiller</i>
	M.	Bernard	Boymond	DCe	<i>Conseiller</i>
	Mme	Evelyne	Butikofer	RL+	<i>Conseillère</i>
	M.	Christophe	Cortiglia	DCe	<i>Conseiller</i>
	Mme	Muriel	Devins	RL+	<i>Conseillère</i>
	M.	Daniel	Fischer	DCe	<i>Conseiller</i>
	M.	Florian	Giacobino	RL+	<i>Conseiller</i>
	M.	Alexandre	Krasnosselski	DCe	<i>Conseiller</i>
	Mme	Inès	Micheli Kristof	RL+	<i>Conseillère</i>
	M.	David	Pittier	BA	<i>Conseiller</i>
	M.	Thierry	Schmid	BA	<i>Conseiller</i>
	Mme	Helen	Schneuwly	RL+	<i>Conseillère</i>
	Mme	Sylvianne	Schrag	DCe	<i>Conseillère</i>
	M.	Jacques	Vallet	BA	<i>Conseiller</i>
	M.	Alain	Walder	DCe	<i>Maire</i>
	Mme	Nicole	Mouty	BA	<i>Adjointe</i>
	M.	Georges	Vuillod	RL+	<i>Adjoint</i>
M.	Claude	Crottaz		<i>Secrétaire général</i>	

Excusé-e-s : - . . . -

Procès-Verbaliste : Mme Frédérique Barbe

BA : Bardonnex Alternative
 DCe : Démocrate chrétien et Entente
 RL+ : Radical, Libéral et Plus

Mme B. Guex-Crosier, présidente du Conseil municipal, souhaite la bienvenue aux membres de l'assemblée et au public présent. Elle ouvre la séance à 20h35 par ces quelques mots :

*« Monsieur le maire, Madame et Monsieur les adjoints,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux.
Chers amis,*

Vous m'avez élue à la présidence du Conseil municipal de Bardonnex, je suis très honorée de la confiance que vous me témoignez.

Tout d'abord, j'aimerais remercier Helen Schneuwy et la féliciter pour la manière avec laquelle elle a présidé notre Conseil au cours de l'année écoulée. Elle a su mener nos séances et nos débats avec rigueur et impartialité. Merci à toi Helen.

Nous entamons la dernière année de la législature communale qui s'achèvera le 31 mai 2011. Il est important de penser à l'avenir et de voir au-delà de cette date. En effet, il s'agit de ne pas rester dans une inertie complète, comme c'est parfois le cas avant des échéances électorales de peur de décevoir la population.

Pour illustrer de manière un peu plus parlante cet immobilisme, je trouve intéressant, voire amusant, de comparer deux visions des aventures d'Hercule et des écuries d'Augias selon qu'elles nous sont narrées par la version mythologique des 12 travaux d'Hercule ou par l'auteur bernois, Friedrich Dürrenmatt.

L'histoire se passe dans une petite ville grecque, plus précisément à Elide. Cette ville a la particularité d'être recouverte depuis des décennies de fumier jusqu'au premier étage des immeubles. Afin de débarrasser définitivement la cité de cet encombrant « compost », ce travail est confié à Hercule pour qu'il puisse conquérir l'immortalité. On imagine le Héros qui arrive, acclamé par des habitants ravis à l'idée de voir leur ville retrouver une propreté depuis longtemps oubliée.

Et c'est là que les versions diffèrent...

Selon la mythologie, Hercule fait deux brèches dans le mur des Écuries, dévie le cours des deux fleuves voisins de sorte que les eaux se précipitent dans les rues, les nettoient et s'en vont purifier les pâturages fertiles de la vallée. Ainsi Hercule accomplit ce labeur en une seule journée et s'en va rapporter de la réussite de son cinquième travail.

La version plus récente et très Suisse aboutit à une toute autre issue.

En effet, après l'arrivée d'Hercule, un citoyen fait remarquer qu'il existe des procédures et des règlements qui doivent être respectés. Il faut donc délivrer une autorisation officielle permettant à Hercule d'entamer ses travaux ! Une telle décision doit être prise par les autorités de manière réfléchie et après une sérieuse pesée des intérêts. Cela semble évident !

Les autorités tiennent séance et rendent leur décision qui se résume à : « Bien qu'il soit nécessaire de nettoyer les rues d'Élide, nous tenons pour le moins à consulter les autorités culturelles, intérieures, sanitaires et financières ». Et forcément, il s'ensuit des semaines de discussions dans des commissions, des sous-commissions et autant de rapports majoritaires ou minoritaires.

Le temps passe, les semaines s'écoulent, sans que rien ne se passe. Finalement Hercule se retrouve à court de moyen financier et part travailler dans d'autres lieux sans avoir pu nettoyer le compost. Tout ça en raison des procédures et règlements à suivre.

Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux.

Je suis sûre que pour cette dernière année, même s'il s'agit d'une année électorale, nous saurons, tous ensemble, démontrer que notre Conseil municipal ne suit pas l'exemple des citoyens d'Élide.

J'espère que nous pourrons d'une manière unie et collégiale aller de l'avant afin que notre commune puisse réaliser les projets qui lui tiennent à cœur... Et je ne citerai que le projet de construire une nouvelle école pour faire court ! (Même si cette décision ne dépend pas que de nous.)

Ce soir, je m'engage, avec le soutien des membres du bureau, Christian et Ginior, pour que cette année se passe dans une bonne harmonie et le respect de chacun, comme cela a toujours été le cas.

Je vous remercie pour votre attention et vous invite à reprendre le cours de notre ordre du jour. »

I APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

- I. Approbation de l'ordre du jour
- II. Prestation de serment de Madame Sylvianne Schrag
- III. Approbation du procès-verbal des séances du 10 mai et 25 mai 2010
- IV. Communications du Bureau du Conseil municipal
- V. Communications du maire et des adjoints
- VI. Rapports des commissions :
 - *Routes, travaux et emplacements communaux*
Demande de subventions sportives communales pour les sections juniors
Rapporteur : Christophe Cortiglia
- VII. Projets de délibération, résolution, motion :
 - VII.1. *P-D-1252 Clôture de crédits d'investissement des patrimoines administratif et financier*
 - VII.2. *P-D-1253 Approbation des comptes de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement – Exercice 2009*
 - VII.3. *P-D-1254 Règlement relatif à l'octroi d'une aide financière en faveur des jeunes pour les activités sportives*
 - VII.4. *P-D-1255 Crédit d'investissement de CHF 50'000.- destiné à l'aménagement de mesures de ralentissement dans le village de Charrot*
 - VII.5. *P-D-1256 Crédit supplémentaire de fonctionnement 2010 conditionnel de CHF 65'000.- destiné à la prise en charge des coûts liés à l'accueil familial à la journée*
- VIII. Propositions individuelles, questions et divers
- IX. Calendrier

➔ **N'appelant aucune rectification, l'ordre du jour de la présente séance est approuvé.**

II PRESTATION DE SERMENT DE MME SYLVIANNE SCHRAG

La présidente prie Mme Sylvianne Schrag et l'assemblée de bien vouloir se lever pendant qu'elle donne lecture de la formule consacrée, prévue à l'art. 2 du règlement du Conseil municipal et extraite de l'art. 8 (B 6-05) de la loi sur l'administration des communes :

« Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et Canton de Genève, d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge. De garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer ».

La présidente prend acte, sous les applaudissements de l'assemblée, du serment de Mme Sylvianne Schrag à qui elle souhaite une cordiale bienvenue. Elle l'informe que le tutoiement est de rigueur au sein du Conseil municipal.

Le prédécesseur de Mme S. Schrag, M. M. Bohren, était président de la commission des finances et membre des commissions sociale et de la culture ainsi que de l'aménagement. Le groupe DC et Entente propose que la présidence de la commission des finances soit reprise par M. P. Arioni et que M. D. Fischer remplace ce dernier, jusqu'alors membre de ladite commission.

En contrepartie, Mme S. Schrag prendra la place de M. D. Fischer au sein de la commission sociale ; elle sera également membre de la commission des bâtiments et école.

- ➔ **N'appelant aucune remarque, ces modifications au sein des différentes commissions sont acceptées.**

III APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DU 10 MAI ET 25 MAI 2010

- ➔ **N'appelant aucune correction le procès-verbal des séances du 10 mai et du 25 mai 2010 sont approuvés avec remerciements à son auteur.**

IV COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Néant.

V COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

1. Caddie Service

L'association Caddie Service avait demandé à la commune de Bardonnex de lui verser une subvention normative selon les décisions prises lors de son assemblée générale. La commune de Bardonnex ayant répondu négativement à cette requête, l'association l'a dès lors informée qu'elle poursuivrait son service pour les habitants de la commune à un coût, non plus de CHF 5.-, mais de CHF 20.-.

2. Nouveaux horaires scolaires

M. A. Walder informe de la réception d'un rapport de synthèse des avis exprimés quant aux nouveaux horaires scolaires. Les personnes intéressées peuvent le consulter, ou en obtenir une copie, au secrétariat de la mairie.

3. Cartes journalières CFF

Une statistique des ventes mensuelles est régulièrement tenue. Contrairement à ce qu'il imaginait, **M. A. Walder** a constaté qu'à fin mai 2010, il avait été vendu 28 cartes journalières CFF de plus que pour la même période en 2009.

4. Association de l'Arbre de Noël

Cette association, active sur la commune depuis une soixantaine d'années, est en veilleuse depuis de nombreux mois. Bien qu'aucune fête de Noël n'ait été organisée ces deux dernières années, la tournée du Père Noël a été maintenue grâce aux bons offices de l'Apebar. D'ici à la fin de l'année, il serait souhaitable que des personnes de bonne volonté s'annoncent pour la formation d'un nouveau comité. Dans le cas contraire, l'association devra malheureusement être dissoute.

5. Noctambus

Les résultats de la fréquentation du Noctambus en 2009 ont été transmis à M. D. Pittier, représentant communal au sein de l'association. Celui-ci fera prochainement une présentation de cette statistique.

6. Poste de gendarmerie de Lancy-Onex

Le poste de gendarmerie de Lancy-Onex communique qu'aucun cambriolage n'a été enregistré sur le territoire communal ce dernier mois. Il signale la fermeture de plusieurs postes de douane le 11 juillet prochain de 11h30 à 17h00 en raison du passage de la 8^{ème} étape du Tour de France cycliste.

7. Programme d'accès aux soins (PASS)

Mme N. Mouty a participé, au mois de mai, à une séance d'information relative au Programme d'accès aux soins (PASS). Il s'agit d'un dispositif centralisé qui permettra une meilleure gestion et une équité quant à l'accès aux soins ; il comprendra une évaluation des besoins et des degrés de dépendance des personnes en âge AVS. Son résultat déterminera si une hospitalisation ou si le maintien à domicile avec un soutien est possible. Ce programme ne devrait pas débuter avant l'automne.

8. EMS de Drize

Mme N. Mouty a participé à une séance du Conseil de fondation de l'EMS de Drize au cours de laquelle le futur directeur de l'établissement, M. Pascal Blum, leur a été présenté. Actuel directeur de l'EMS Eynard-Fatio à Chêne-Bougeries, M. P. Blum entrera en fonction le 1^{er} novembre prochain. Le choix du médecin traitant sera soumis au Conseil de fondation en septembre 2010 et l'ouverture des postes pour infirmières et infirmiers prendra place au mois d'août.

Malgré la mauvaise météo de ces dernières semaines, les travaux de gros œuvre ont été terminés et les fenêtres sont actuellement posées.

9. Antenne Jeunesse

Le 15 juin dernier, l'Exécutif s'est rendu à l'inauguration de l'Antenne Jeunesse de Plan-les-Ouates, dont la commune de Bardonnex est partenaire. Cette structure a pour but d'offrir écoute, conseils, orientation et insertion ; elle est le relais entre les jeunes de 12 à 25 ans et le monde du travail. Un tous-ménages à son sujet sera prochainement distribué aux habitants de la commune.

10. Bâtiments communaux

Mme N. Mouty énumère les travaux qui seront engagés durant l'été dans les différents bâtiments communaux ; pour mémoire, un tableau récapitulatif figure au procès-verbal de la commission des bâtiments du 17 juin dernier.

11. Dates à retenir

Mme N. Mouty rappelle deux dates à retenir :

- le 2 juillet 2010 – Fête des promotions
- le 24 août 2010 à 20h30 – Théâtre à l'air dans l'amphithéâtre du centre communal.

12. Plan régional d'évacuation des eaux (PREE) Aire-Drize

Le concept régional de gestion et d'évacuation des eaux, adressé aux communes et à leurs mandataires le 19 mars dernier, a été présenté lors d'une séance qui s'est tenue le mercredi 16 juin.

La prochaine séance initialement prévue le 1^{er} juillet a été annulée et remplacée par une démarche en deux étapes :

- **Validation technique** de la proposition du concept régional en septembre 2010 :
Cette validation se fera individuellement pour chaque groupement de PGEE, en présence des responsables des services techniques des communes concernées, de leurs mandataires PGEE et de représentants de notre administration. Ces séances auront lieu durant le mois de septembre 2010, sur sollicitation du DomEau. Ce service attend par conséquent des mandataires PGEE qu'ils procèdent d'ici là à une analyse technique de notre proposition, en étroite concertation avec les communes concernées, afin que les discussions de septembre 2010 puissent être les plus productives possibles.
- Séance de **présentation et discussion avec les Exécutifs des communes** du bassin versant Aire-Drize, dès la fin septembre 2010, afin de discuter plus concrètement de la mise en œuvre des mesures proposées dans notre concept.

13. Déchets

Se référant à la statistique « déchets », **M. G. Vuillod** indique que les déchets incinérés sont en baisse de 1.5%.

Faisant suite à une pétition des habitants du chemin d'Archamps, la mise en place de deux containers supplémentaires pour la récupération du verre et du PET a été acceptée et effectuée.

L'installation de panneaux d'information visant à sensibiliser les utilisateurs de la déchetterie de Fémé est actuellement à l'étude. La commission Environnement et développement durable prendra prochainement position à ce sujet.

14. Routes communales

Un reprofilage des routes de Saconnex-d'Arve - de la croix située à l'extrémité du chemin de l'Abérieu au giratoire de Compesières - et de Cugny - du giratoire de Compesières au chemin du Maraîchet - sera effectué au mois de juillet. Le DCTI (Département des constructions et des technologies de l'information) a accédé à la demande de la commune et un enrobé bitumeux phono-absorbant sera posé entre le giratoire et l'auberge de Compesières. Un tous-ménages informant de ces travaux et de la déviation de la circulation sera prochainement distribué dans les boîtes-aux-lettres.

L'entreprise *Traceroute* procédera, en fin de semaine, à un marquage au sol de la zone 30 km/h sur la route du Gratillet, à l'entrée du village de Bardonnex.

En collaboration avec la commune de Perly, un entretien de la lisière de la Lissolle sera prochainement entrepris rendant l'accès au chemin Crépois à nouveau praticable.

M. G. Vuillod a obtenu un accord oral de la DGM (Direction générale de la mobilité) pour le traçage des bandes cyclables ; reste à obtenir la confirmation écrite.

15. Abri vélos – Cour de la commanderie

M. G. Vuillod demandera à l'entreprise AZ de remédier à la défectuosité constatée sur les supports à vélos installés dans cour de la commanderie.

16. Taille des haies

Un article relatif à l'obligation de tailler les haies situées en bordure de route est paru dans le dernier Bard'aujourd'hui. Pour certains endroits sensibles de la commune, un courrier sera, si nécessaire, adressé aux propriétaires.

17. Places de jeux

L'étude est bien avancée et, profitant des deux mois d'été, la commission a décidé de demander une contre-offre ; celle-ci tiendra compte du maintien du petit train du centre communal souhaité par la commission.

18. Vandalisme à Compesières

Des jeunes, participant à un anniversaire au centre communal, ont été vus en train de sauter sur la passerelle du petit train qui a cédé. Un devis pour sa réparation sera demandé ; la conservation de ce jeu sera probablement remise en cause.

Durant la même soirée, des personnes ont brisé des bouteilles et les tessons ont été répandus dans le préau et le « jardin du curé ». Des tags ont également été faits dans le sas d'entrée de l'école. M. et Mme Aires ont eu la gentillesse d'intervenir durant le week-end pour que le préau soit sans danger et propre le lundi matin.

VI RAPPORTS DES COMMISSIONS

Routes, travaux et emplacements communaux : demande de subventions sportives communales pour les sections juniors

Ce rapport, lié au projet de délibération P-D-1254, sera traité au point VII.3 de l'ordre du jour.

VII PROJETS DE DÉLIBÉRATION, RÉOLUTION, MOTION

1. P-D-1252 Clôture de crédits d'investissement des patrimoines administratif et financier

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, la présidente cède la parole à **M. A. Walder** qui relate que, cette année, deux crédits d'investissement ont pu être bouclés. Les économies réalisées permettront d'adapter les amortissements lors de la préparation du budget 2011.

➔ **La parole n'étant pas demandée, la présidente soumet au vote l'approbation du projet de délibération.**

D-1252 Clôture de crédits d'investissement des patrimoines administratif et financier

Considérant,

- *l'article 30, lettre e et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

- *la délibération du 3 mars 2009 ouvrant un crédit de CHF 110'000.- pour L'EXTENSION DU RÉSEAU HAUT DÉBIT DE SWISSCOM et le montant de la dépense s'élevant à CHF 101'612.05, il apparaît une économie de CHF 8'387.95,*
- *la délibération du 17 novembre 2009 ouvrant un crédit de CHF 40'000.- pour LA MISE EN PLACE DE L'ARROSAGE AUTOMATIQUE SUR LE TERRAIN B DU STADE DE FOOTBALL DE COMPESIÈRES et le montant de la dépense s'élevant à CHF 35'759.55, il apparaît une économie de CHF 4'240.45,*
- *le total des économies réalisées pour un montant de CHF 12'628.40,*

Sur proposition du maire et des adjoints,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. *De prendre acte des économies constatées totalisant CHF 12'628.40.*

Cette délibération est prise à l'unanimité, soit par 16 voix pour.

2. P-D-1253 Approbation des comptes de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement – Exercice 2009

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, la présidente donne la parole à **M. A. Walder**. Il précise que les comptes de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement ont été bouclés avec un chiffre positif malgré le prélèvement, opéré chaque année, d'un pourcentage pour la constitution d'un fonds de rénovation se montant, à fin 2009, à CHF 2'132'941.-. Dans sa gestion, le Conseil de fondation doit être attentif à maintenir le rendement du parc immobilier tout en procédant aux rénovations nécessaires, lors de changements de locataires par exemple.

M. Ch. Hottelier demande pourquoi l'imposition a passé de CHF 30'000.- en 2008 à CHF 38'000.- en 2009.

Ces frais concernent le seul impôt à la charge de la Fondation, soit l'impôt immobilier complémentaire. **M. A. Walder** explique que l'administration se base sur la valeur fiscale des immeubles, établie en fonction de l'état locatif, dont on ponctionne 1.5 ‰. Selon l'état locatif, les variations peuvent être relativement importantes d'une année à l'autre.

Les frais de fonctionnement du Conseil de fondation ont passé de CHF 8'000.- à CHF 11'000.- alors que les frais divers ont fondu de CHF 3'000.- à CHF 200.-. **M. Ch. Hottelier** demande s'il existe un lien entre ces deux comptes.

Les jetons de présence des membres du Conseil de fondation sont comptabilisés dans les frais de fonctionnement ; une recrudescence de travail et de séances expliquent cette augmentation. Quant à la diminution des frais divers, **M. A. Walder** n'a pas le détail du compte en tête, il s'agit peut-être d'un repas de remerciements qui n'a pas eu lieu.

M. A. Krasnosselski a eu l'occasion de rencontrer des locataires de la Fondation ; ces derniers tiennent à remercier les membres du Conseil de fondation pour la bonne gestion du parc immobilier et pour les rénovations régulièrement entreprises.

➔ **La parole n'étant plus demandée, la présidente soumet au vote l'approbation du projet de délibération.**

D-1253 – Approbation des comptes de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement – Exercice 2009

Considérant,

- la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, articles 30, alinéa 1, lettre i) et 75, alinéa 1,
- les statuts de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement, article 13,
- l'approbation, à l'unanimité, des comptes par le Conseil de la Fondation, le 8 juin 2010,
- le rapport de contrôle du 7 mai 2010 délivré par la Société fiduciaire d'expertise et de révision S.A.,
- le rapport de gestion 2009 de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement.

Sur proposition du maire et des adjoints,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. *D'approuver les comptes 2009 de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement, soit :*
 - *le compte de résultats pour un montant de **CHF 1'599'185.30** aux revenus et de **CHF 1'446'387.09** aux charges, l'excédent de revenus s'élevant à **CHF 152'798.21**,*
 - *le bilan s'élevant à **CHF 22'102'110.53** à l'actif et au passif,*
2. *D'approuver le rapport de gestion de l'exercice 2009.*

Cette délibération est prise à l'unanimité, soit par 16 voix pour.

3. P-D-1254 Règlement relatif à l'octroi d'une aide financière en faveur des jeunes pour les activités sportives

Le président cède la parole à **M. Ch. Cortiglia**, auteur du rapport, qui fait part de sa surprise car le nom des intervenants figure dans le texte. Il avait été discuté au sein de la commission que les interventions seraient anonymes. Le secrétariat modifiera le rapport en conséquence et procédera aux quelques corrections énumérées.

M. B. Boymond remercie le groupe DC et Entente pour la rédaction du projet de délibération 1224/2009 qui, après étude en commission, a permis l'élaboration du règlement mis au vote ce soir. Il remercie les membres de l'Exécutif et de la commission des routes pour leur travail et encourage ses collègues à accepter la délibération proposée ci-après.

Au terme de débats nourris et passionnés, notamment avec un premier projet à bout touchant en décembre 2009 puis retravaillé au printemps, **M. G. Vuillod** relève que le règlement présenté permettra un meilleur suivi des projets et un partenariat plus clairement défini avec les associations.

➔ **La parole n'étant plus demandée, la présidente soumet au vote l'approbation du projet de délibération.**

D-1254 – Règlement relatif à l'octroi d'une aide financière en faveur des jeunes pour les activités sportives

Considérant,

- *le projet de délibération P-D-1224/2009 déposé par le groupe DC Entente en séance plénière du Conseil municipal du 31 mars 2009 et son renvoi en commission des routes, travaux et emplacements communaux (ci-après, la commission),*
- *le travail de la commission qui conclut à la présentation d'une nouvelle délibération D-1239/2009 en remplacement du projet P-D-1224/2009,*
- *le vote favorable, à l'unanimité, d'un crédit supplémentaire de fonctionnement 2009 de CHF 13'250.- pour l'octroi de subventions aux sections juniors du Compesières FC, du Ju-Jitsu Judo Club Compesières et de la Fédération suisse de gymnastique section Compesières (D-1239/2009),*
- *le vote favorable, par 12 voix pour et 2 abstentions, du budget 2010 (D-1240/2009) incluant les montants nécessaires à l'application de la présente délibération P-D-1254,*
- *l'adoption à l'unanimité, le 30 mars 2010, par la commission des routes, travaux et emplacements communaux du règlement relatif à l'octroi d'une aide financière en faveur des jeunes pour les activités sportives,*
- *le rapport intitulé « Demande de subventions sportives communales pour les sections juniors » et ses conclusions,*
- *la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

Sur proposition de la commission des routes, travaux et emplacements communaux,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. *D'adopter le nouveau règlement relatif aux subventions octroyées aux clubs sportifs communaux exerçant des activités pour les enfants et juniors, annexé, qui fait partie intégrante de la présente délibération.*

Cette délibération est prise à l'unanimité, soit par 16 voix pour.

4. P-D-1255 Crédit d'investissement de CHF 50'000.- destiné à l'aménagement de mesures de ralentissement dans le village de Charrot

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, la présidente cède la parole à **M. G. Vuillod** qui propose un ajout à l'exposé des motifs présenté par l'Exécutif, soit à l'avant-dernier paragraphe « ... *inclut les honoraires d'un bureau d'ingénieurs civils, l'achat des bacs et ses plantations ainsi que les ouvrages de génie civil dans le village* ».

Au nom du groupe DC et Entente, **M. P. Arioni** propose un amendement, soit l'insertion d'une deuxième invite : « D'organiser, par le biais de l'Exécutif, une séance d'information à la population de Charrot avant la commande des bacs ». Cet amendement est proposé afin de prendre connaissance des réactions des habitants quant au choix des bacs.

Lors de la première séance publique, en 2006, la population n'avait pas clairement opté pour une solution plutôt qu'une autre. **M. G. Vuillod** craint, qu'en organisant une nouvelle consultation publique pour obtenir l'avis de la population quant au choix des bacs, seules 20% des personnes présentes soient toujours favorables aux mesures proposées. Plutôt qu'une consultation publique, dont le risque majeur serait de fortement repousser l'installation, il préférerait diffuser des informations expliquant le projet. Ce d'autant plus que le département a donné oralement son aval quant aux éléments choisis par la commission.

Selon **M. A. Walder**, il vaut la peine que la population entende que la commune est limitée dans son choix, que la CMNS (Commission des monuments, de la nature et des sites) a préavisé favorablement un modèle précis et que si le projet n'était pas réalisé dans un temps donné, il pourrait être levé. A ses yeux, l'amendement propose une explication de vive voix et non une séance publique avec vote à la clef.

M. G. Vuillod confirme être favorable à une séance d'information et non à une consultation publique ayant pour but de choisir les éléments de ralentissement.

Mme H. Schneuwly demande quel délai doit être respecté pour une commande groupée avec la commune de Plan-les-Ouates.

La commande groupée avec Plan-les-Ouates présenterait un atout financier ; si une séance d'information doit être organisée et la commande reportée, la facture sera un peu plus élevée mais n'influence aucunement le crédit figurant dans la délibération. Selon **M. G. Vuillod**, cette éventuelle surenchère ne doit en aucun cas être un obstacle à la décision à prendre ce soir.

Mme E. Butikofer rappelle que la commission avait privilégié la diffusion d'un tous-ménages, photos à l'appui, à une séance publique dont les débats pourraient être interminables.

Pour **M. G. Vuillod**, il s'agit là d'une question de temps ; le délai d'installation sera plus long si une séance d'information doit être organisée au préalable.

➔ **La parole n'étant plus demandée, la présidente soumet au vote la proposition d'amendement qui est refusée par 8 voix contre, 7 voix pour, 1 abstention.**

- ➔ La parole n'étant plus demandée, la présidente soumet au vote l'approbation du projet de délibération.

D-1255 – Crédit d'investissement de CHF 50'000.- destiné à l'aménagement de mesures de ralentissement dans le village de Charrot

Considérant,

- la nécessité de remédier aux vitesses toujours trop élevées dans le village de Charrot, malgré les aménagements déjà réalisés et la mise en zone 30.
- les courriers reçus en mairie priant la commune de se saisir du problème de la sécurité des usagers,
- l'étude de modération de vitesse dans le village de Charrot confiée à un bureau d'ingénieurs conseils,
- la prise en compte des avis des habitants de Charrot lors de la séance publique du 6 novembre 2006,
- le plan d'aménagement provisoire d'un an, agréé par la Direction générale de la mobilité (DGM),
- le préavis favorable, à l'unanimité, de la commission des routes, travaux et emplacements communaux, lors de sa séance du 8 juin 2010,
- l'exposé des motifs joint à cette délibération,
- la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du maire et des adjoints,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. D'ouvrir un crédit d'investissement de CHF 50'000.- destiné à l'aménagement de mesures de ralentissement dans le village de Charrot,
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements 6200.501.32, et de la porter à l'actif du bilan, 6200.141.32,
3. D'amortir ce montant au moyen de 20 annuités par le compte 6200.331.32 de 2011 à 2030,
4. D'attribuer 1%, sur le montant des travaux effectifs, au fonds de décoration une fois le projet réalisé.

Cette délibération est prise par 10 voix pour, 6 abstentions.

5. P-D-1256 Crédit supplémentaire de fonctionnement 2010 conditionnel de CHF 65'000.- destiné à la prise en charge des coûts liés à l'accueil familial à la journée

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, la présidente cède la parole à **Mme N. Mouty** qui compare l'accueil familial à un véritable serpent de mer, ce d'autant plus qu'il reste beaucoup de questions sans réponse.

Elle propose aux membres du Conseil municipal d'accepter la délibération présentée ce soir ; ceci permettra probablement à certaines interrogations d'être levées lors de la séance de la commission sociale qui se tiendra le lundi 28 juin prochain et à laquelle participeront M. Daniel Traub, président de l'Association accueil familial de jour Genève-Sud Ouest et M. François Berthoud, responsable du Service des Affaires sociales de la Ville de Carouge.

Se référant à la première invite de la délibération, **M. A. Krasnosselski** s'interroge sur la soudaineté de cette demande de crédit et sur sa forme conditionnelle. Il demande si la commune de Bardonnex a d'ores et déjà donné son accord pour un démarrage au 1^{er} septembre et si, à cette date, l'accès au contrat-cadre pourra être garanti à toutes les familles. Enfin, il serait heureux d'obtenir de la documentation relative à ce projet d'ici à la séance du 28 juin prochain.

La délibération a été écrite au conditionnel car beaucoup de points sont encore flous. **Mme N. Mouty** informe que la commune n'a pas encore donné son assentiment pour un démarrage au 1^{er} septembre 2010 et que des documents, qu'elle espère recevoir vendredi au plus tard, ont effectivement été demandés à M. Traub. La soudaineté de la demande est due à la pression imposée par les grandes communes, telles que Carouge, Plan-les-Ouates et Lancy, alors que les petites communes (Bardonnex, Troinex et Perly-Certoux) restaient à la traîne et attendaient des réponses à leurs questions.

Ces réponses confortent **M. A. Krasnosselski** dans ses convictions; il se demande s'il est juste que le Conseil municipal prenne position sans avoir de solides garanties et s'il ne serait pas plus judicieux de repousser cette décision au mois de septembre avec une meilleure connaissance du dossier.

Pour **M. J. Vallet**, la famille d'accueil à la journée offre un lieu de garde sécurisant, stimulant, chaleureux et propice au développement de l'enfant et à sa socialisation. Il s'agit, selon lui, d'un projet d'avenir car il est très important de préserver l'enfant dans ses premières années de vie. Il pense que la commune de Bardonnex doit s'engager et soutenir cette structure sachant qu'il lui sera possible, le cas échéant, de se retirer (un délai de douze mois étant requis). Il ajoute qu'il s'opposerait, si une telle proposition était faite, à un renvoi en commission.

Mme I. Micheli Kristof signale qu'en cas de renvoi en commission, il serait impossible de démarrer le projet en septembre. Dans le cas contraire, le projet de délibération conditionnel permettrait, pour autant que tous les aspects flous soient levés lors de la séance de la commission sociale, de débiter à cette date. Elle ajoute que la commission sociale est convaincue par la trame du projet mais cette soudaine précipitation l'inquiète et soulève de nombreuses interrogations. Faut-il réellement s'engager au 1^{er} septembre, une adhésion ultérieure ne serait-elle pas envisageable ?

Mme N. Mouty émet des doutes quant à la possibilité de retrait d'une commune.

A aucun moment **M. A. Krasnosselski** ne remettrait en cause la préservation d'un accueil correct et d'un encadrement légal assurant le bien-être des enfants. Après lecture des différents documents en sa possession, il n'a malheureusement aucune assurance que le statut des familles est socialement correct et il lui semble un non-sens de voter une délibération conditionnelle avec un temps de réflexion aussi court.

Après s'être renseignée auprès de différentes communes sur les réflexions menées au sujet de ce dossier, **Mme H. Schneuwly** se demande si ce qui se met en place correspond réellement aux besoins des familles d'accueil. Une structure gigantesque est en train de voir le jour pour un salaire qui n'augmente finalement que de CHF 1.- par heure pour chaque enfant gardé. Bien sûr la maman de jour sera au bénéfice d'assurances sociales et pourra bénéficier de formations, ce qui diminuera le travail au noir, mais elle n'est pas certaine que les familles d'accueil adhèrent à un système présentant autant de lacunes et si peu d'avantages. D'autre part, elle ne comprend pas le manque d'égalité entre les partenaires regroupés dans une même organisation. Pour terminer, ne se sentant pas à l'aise avec la délibération proposée ce soir, elle préférerait que la volonté du Conseil municipal d'adhérer à ce projet soit démontrée par le biais d'une résolution.

Le fait que les grandes communes décident pour les autres gêne fortement **M. P. Arioni**. Au vu des lacunes subsistantes, il n'est, comme ses collègues, pas à l'aise pour prendre une décision.

M. J. Vallet cite l'article 8 du règlement : « *Admission, retrait exclusion : Tout membre peut se retirer de l'association sur préavis écrit adressé au Comité directeur d'au moins 12 mois pour la fin d'une année civile pour les communes* ».

Pour reprendre ce qui a été dit précédemment, **M. D. Fischer** regrette le niveau de compréhension insuffisant du projet. Deux familles d'accueil sont domiciliées sur la commune de Bardonnex, il serait bien de recueillir leur avis. Le règlement d'application de la loi est difficile à mettre en place et des inégalités sociales apparaissent ; une fois que les contrats auront été signés, il sera difficile de procéder à des corrections. Il n'est pas certain que toutes les questions seront élucidées lors de la commission sociale du 28 juin prochain qu'il propose par ailleurs d'élargir à l'ensemble du Conseil municipal.

Mme H. Schneuwly demande des éclaircissements sur les injustices sociales citées.

Les familles qui gagnent plus de CHF 25'000.- par année sont soumises à la LPP (2^{ème} pilier) et l'association a décidé de prendre l'intégralité de la charge LPP à son compte (de par la loi, cette charge est généralement répartie de moitié entre l'employeur et l'employé). A partir du moment où la famille touche moins de CHF 25'000.-, elle n'est pas soumise à la LPP ; elle n'a donc aucune protection alors qu'elle a touché le même salaire horaire. Le gardiennage d'enfants âgés de 4 à 12 ans est également rémunéré, influencera-t-il ou non la soumission à la LPP ? Selon **M. D. Fischer**, ces incohérences doivent être réglées avant la mise en route de la structure.

Selon **M. Th. Schmid**, le politicien est là pour donner les grands principes. Les problèmes de LPP, salaire, horaire, etc., sont des problèmes de techniciens. Il suggère, comme le Conseil municipal l'a fait lors du vote de la délibération pour la construction des pavillons scolaires, de faire confiance aux spécialistes qui traitent le dossier.

M. Ch Hottelier : « Si l'entrée en vigueur de la délibération conditionnelle à la séance de la commission sociale du lundi 28 juin est votée ce soir, à quel moment le citoyen pourra-t-il s'exprimer par le biais d'un référendum ?

Ne serait-il pas plus judicieux d'imaginer une séance extraordinaire avec un seul point à l'ordre du jour qui ferait suite au préavis émis par la commission sociale ? »

Lors du vote du 9 février 2010, libérant un montant de CHF 2'400'000.-, le Conseil municipal a fait confiance à des personnes connues qui avaient étudié le dossier et qui étaient capables de donner des réponses. Dans le cas précis, il faut faire confiance à des techniciens qui n'ont fourni aucun élément. **M. P. Arioni** espère que ces techniciens seront présents le 28 juin et qu'ils pourront fournir les explications permettant à la commune d'aller de l'avant.

Ce dossier souffre d'un pilotage très approximatif et **M. A. Walder** a fait le nécessaire pour que le Conseil municipal soit saisi de cette problématique. Sans son intervention, la commune de Bardonnex aurait pu être oubliée ou aurait, sans explication, reçu une facture.

Il rappelle que le vote en faveur des pavillons était basé sur un devis d'architecte et que le dossier avait été travaillé en mairie pendant plusieurs mois.

Revenant au sujet traité, la commune de Bardonnex ne s'est aucunement engagée à démarrer au 1^{er} septembre 2010. Elle a toujours reconnu que les familles d'accueil présentaient une alternative aux places de crèches, qui lui font par ailleurs défaut, même si celles-ci ne sont pas la panacée puisqu'il ne s'agit pas de professionnels de l'encadrement de l'enfant. Heureusement, la possibilité est donnée aujourd'hui à ces familles d'agir sur un plan légal et de bénéficier de formations appropriées.

Certaines communes se sont déjà organisées et quelques structures sont en fonction, des contacts ont été pris, des formations sont en cours, même si la loi n'est que partiellement appliquée. Le travail mené actuellement doit concourir à ce que les 45 communes genevoises, dans la meilleure mesure possible, débutent avec un minimum de contrat-type. Malheureusement pas adapté à tous, le contrat-type proposé par l'Association des communes genevoises (ACG) n'a pas été accepté par les communes.

A sa connaissance, sans financement et sans contrat-type, seule la structure à laquelle la commune de Bardonnex est rattachée partirait en septembre, les autres ayant annoncé un démarrage en janvier 2011.

Si la commune de Bardonnex devait renoncer à son adhésion à la structure, qui paierait pour la garde des enfants domiciliés à Bardonnex mais dont la famille d'accueil, habitant Carouge par exemple, serait partenaire de ladite structure ? Il serait difficile à l'Association accueil familial de jour Genève-Sud Ouest d'adresser une facture à la commune de Bardonnex puisqu'elle n'en fait pas partie.

Si la commune de Bardonnex a la prétention de démarrer au 1^{er} septembre, il est indispensable que le Conseil municipal accepte la délibération proposée ce soir afin de libérer le crédit nécessaire.

Certains flous devront être éclaircis lors de la séance du 28 juin et quelques questions relatives aux statuts devront également être posées. En effet, selon ces derniers, chaque commune n'a qu'une voix, comme chaque associé ou famille d'accueil, néanmoins sa participation financière est largement plus élevée et elle bénéficie d'un droit de veto. Plutôt qu'un partenariat, il serait plus judicieux, à ses yeux, que les communes soient au bénéfice d'un contrat de prestations.

M. Ch. Hottelier demande comment les gens vont être informés de la décision prise par la commission sociale pour, le cas échéant, déposer un référendum.

M. A. Walder estime que les personnes qui souhaiteraient lancer un référendum sauront où obtenir l'information relative à la décision de la commission sociale.

Non convaincu par une délibération conditionnelle, **M. Th. Schmid** propose le renvoi en commission sociale et la convocation d'une séance extraordinaire du Conseil municipal afin que ce dernier puisse prendre position en ayant en main tous les éléments nécessaires.

M. A. Walder est favorable à un élargissement à l'ensemble du Conseil municipal de la séance de la commission sociale du 28 juin prochain.

➔ **La parole n'étant plus demandée, la présidente soumet au vote le renvoi du projet de délibération à la commission sociale afin qu'il soit traité lors de la séance du 28 juin prochain.**

Cette proposition est refusée par 12 voix contre, 2 voix pour, 2 abstentions.

➔ **La présidente soumet au vote l'approbation du projet de délibération.**

D-1256 – Crédit supplémentaire de fonctionnement 2010 conditionnel de CHF 65'000.- destiné à la prise en charge des coûts liés à l'accueil familial à la journée

Considérant,

- *la nécessité de développer une capacité d'accueil de qualité, de soutenir des prestations adaptées aux enfants et à leur famille et d'affirmer une politique communale en faveur des familles d'accueil,*
- *le souhait de la commune de Bardonnex de soutenir la mise en application des processus liés à l'adoption de la loi sur les structures d'accueil de la petite enfance et l'accueil familial à la journée (LSAPE – J 6 29),*
- *la modification des statuts de l'association Les Poussins approuvés en date du 19 avril 2010 par l'assemblée générale dont les communes de Carouge, Lancy, Plan-les-Ouates, Bardonnex, Troinex et Veyrier sont membres,*
- *la transformation des Poussins en une structure de coordination, telle que prévue par la LSAPE, et dont la dénomination est dorénavant Association accueil familial de jour Genève-Sud ouest,*
- *la volonté des communes membres de l'association de mettre en œuvre le nouveau système des familles d'accueil dès le 1er septembre 2010, soit à la rentrée scolaire 2010-2011,*
- *le regret formulé par la commune de Bardonnex de ne pas être considéré comme un partenaire,*
- *l'exposé des motifs joint à cette délibération,*
- *le préavis favorable, par 4 voix pour et 2 abstentions, de la commission sociale et culture attestant de l'engagement de la commune de Bardonnex,*
- *l'art. 30, alinéa 1, lettre d, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.*

Sur proposition du maire et des adjoints,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. *D'ouvrir un crédit supplémentaire de fonctionnement 2010 conditionnel de CHF 65'000.-, destiné à la prise en charge des coûts liés à l'accueil familial à la journée.*
2. *De soumettre ce versement à plusieurs conditions suspensives cumulatives :*
 - a. *La structure d'accueil familial de jour Genève Sud ouest répond favorablement à la demande de rencontre du Maire, des adjoints et de la commission sociale et de la culture, fixée au lundi 28 juin 2010, à 18h30.*
 - b. *Lors de cette rencontre, l'Exécutif et la commission obtiennent des éclaircissements quant aux conditions-cadre fixées aux familles d'accueil de Bardonnex,*
 - c. *Les réponses apportées ne démontrent pas une inégalité de traitement flagrante entre les familles d'accueil de Bardonnex.*
3. *De comptabiliser la dépense prévue à l'article 1 dans le compte de fonctionnement 2010 en dépense supplémentaire, sous rubrique 5400.365.10.*
4. *De couvrir ce crédit par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques des charges.*

Cette délibération est prise à par 13 voix pour, 3 abstentions.

VIII PROPOSITIONS INDIVIDUELLES, QUESTIONS ET DIVERS

1. Réouverture du sentier d'Orjobet

M. Th. Schmid a pu lire dans la presse que le sentier d'Orjobet était à nouveau ouvert et que la commune de Bardonnex avait participé au financement des travaux de sécurisation dudit sentier.

M. A. Walder informe que la mairie a été conviée à une séance de présentation organisée par le syndicat mixte du Salève. Ce dernier a pour objectif de protéger durablement cette montagne des pressions urbaines, de maintenir sa vocation de poumon vert et d'espace agricole (alpages). Chargé également de l'entretien des sentiers, il s'est adressé aux communes suisses limitrophes pour le financement de la sécurisation de la grotte et de la passerelle d'Orjobet. La somme de CHF 1'000.- a été versée par le débit du compte 0200.365.00 « Subventions, dons ».

2. Bienvenue

Mme I. Micheli Kristof souhaite la bienvenue à Mme S. Schrag ; elle est heureuse de voir ainsi renforcée la présence féminine au sein du Conseil municipal.

3. La Poste – Boîte-aux-lettres

M. F. Giacobino regrette la disparition de la boîte-aux-lettres jaune précédemment apposée contre l'immeuble de l'Auberge de Croix-de-Rozon.

Mme N. Mouty l'informe qu'il s'agit d'une décision de La Poste Suisse qui avait souhaité, dans un premier temps, retirer la boîte-aux-lettres sise au chemin d'Archamps. Devant les réticences de la mairie, elle a supprimé celle de la route d'Annecy.

4. Hôpital cantonal – Rapport et documents transmis aux membres du Conseil municipal

M. F. Giacobino s'insurge devant la quantité de documents transmis par l'Hôpital cantonal aux membres du Conseil municipal. Plutôt que de dépenser de l'argent inutilement dans des propagandes de communication trop luxueuses, il ferait mieux de s'occuper de la santé de la population.

IX CALENDRIER

Commissions	Aménagement	24.06.10	18h30	Salle des commissions
	Bâtiments et écoles	20.09.10	18h30	Salle des commissions
	Environnement et développement durable	13.09.10	18h00	Salle des commissions
	Finances et sécurité	--. --		
	Routes, travaux et emplacements communaux	06.09.10	18h30	Salle des commissions
	Sociale et culture	23.06.10	18h00	Salle des commissions
	(élargie)	28.06.10	18h30	Salle des commissions

Prochaines séances du Bureau du Conseil municipal, 18h30 à la mairie :
le 1^{er} septembre, le 29 septembre, le 1^{er} novembre, le 8 décembre 2010, le 2 février, le 2 mars, le 30 mars et le 2 mai 2011.

Prochaines séances du Conseil municipal :

le 14 septembre, le 12 octobre, le 9 novembre le 21 décembre 2010, le 15 février, le 15 mars, le 12 avril et le 10 mai 2011.

La parole n'étant plus demandée, la présidente remercie l'assistance et lève la séance à 22h45.

Béatrice Guex-Crosier, Présidente

Ginior Rana Zolana, Secrétaire

Genève, le 25 juin 2010/fb